

# Déchets Ménagers Du jetable au soutenable

La question des déchets ne se réduit pas seulement à un problème logistique (comment éliminer la masse des déchets produite ?). Elle traduit nos choix de développement et illustre la non-durabilité du modèle économique actuel. Une véritable réduction à la source des déchets ménagers induit de nouveaux modes de production de distribution et de consommation.

L'objectif fondamental est la prévention/réduction de la production des déchets ménagers et assimilés, avec pour corollaire la responsabilisation de chacun et la maîtrise des coûts.

#### ETAT des LIEUX

La production des déchets ménagers est rapide et constante : nous produisons plus d'un kilo de déchets par personne et par jour. D'une production organique (déchets alimentaires) nous sommes passés à une production complexe (produits en fin de vie et emballages ). Les matériaux sont de plus en plus complexes (plastiques, matériaux composites) et leur élimination inclut des risques pour la santé et l'environnement.

Les déchets peuvent être fermentescibles (alimentaires, déchets verts), recyclables (verre, papiers, cartons, certains plastiques) combustibles produisant de l'énergie (bois), voire même dangereux (en eux même ou par leur élimination).

En ville, nombre de déchets professionnels (25% à 50% de nos poubelles) sont mélangés et assimilés à des ordures (tertiaire, commerces, restauration ...)

L'impact environnemental de ces déchets augmente avec la quantité produite et leur complexité et toxicité cela concerne surtout :

- La logistique de transport et ses impacts.
- L'enfouissement (impact sur les eaux souterraines).
- L'incinération (rejets toxiques).

La législation nationale et européenne sur les déchets s'articule autour de l'objectif de réduction des déchets à la source, des principes de

proximité ( limitation des exportations de déchets), de transparence et de planification, de la promotion du compostage, du recyclage surtout des emballages, de l'encadrement de l'incinération avec production énergétique( valorisation énergétique) et de l'enfouissement ( seuls les déchets ultimes devraient être enfouis) et , enfin du développement de filières particulières ( piles , pneus usagés..). Cette législation reste trop souvent incantatoire....

## Le Financement

Actuellement les couts et les responsabilités sont la charge des collectivités, mais profitent au privé. Les producteurs qui ne sont assujettis à aucune contrainte économisent et les industriels du traitement profitent des marchés des collectivités lesquelles n'ont aucun pouvoir sur les véritables sources de déchets.

Quand il existe un système de financement, il reste très insuffisant. Le principe pollueur-payeur ne fonctionne que pour le retraitement des piles bientôt pour les pneus et sans doute plus tard pour les déchets électriques/électroniques.

Le système actuel de sociétés agréées n'est plus adopté au contexte et doit être modifié.

#### Dans les faits :

- Aucun résultat en matière de réduction des déchets : les producteurs ne sont pas responsables de leurs produits.
- Les filières particulières pour les déchets toxiques des ménages ne concernent qu'une petite part des déchets et ne fonctionnent pas systématiquement
- Le compostage est quasi inexistant
- La confusion sur le caractère recyclable des emballages est entretenue (présence du point vert laissant croire que les emballages sont recyclables et que de fait ils ne nuisent pas à l'environnement). Les responsabilités du recyclage pèsent sur les ménages et les collectivités.
- Pas de filière de collecte et de financement ou de réutilisation systématique pour nombre de déchets recyclables (cartons des commerçants, plastiques ...)
- L'incinération est présentée comme une solution résiduelle (on y met tout ce qui reste) lui donnant une prédominance reposante pour les collectivités (les autres initiatives devenant accessoires). Pourtant, elle n'élimine qu'une faible fraction des déchets et créé de nouveaux toxiques. E principe de valorisation énergétique des matériaux combustibles est traditionnellement défendu alors qu'une méthanisation efficace pour la fraction organique triée produit autant d'énergie. Et même si les normes sont de plus en plus rigoureuses de nombreux incinérateurs continuent à fonctionner sans les respecter (dioxines très toxiques impossibles à filtrer totalement) provoquant de réels dangers sanitaires.
- Les autres procédés thermiques (thermolyse, torche à plasma = sont des procédés coûteux qui comme l'incinération contribuent à

- l'effet de serre et rendent irrécupérables des déchets que l'on peut espérer recycler et n'offrent, par ailleurs, aucune garantie d'innocuité.
- Les décharges sont encore trop utilisées pour des déchets pouvant être l'objet de valorisation en amont.... Trop de décharges sont sauvages ou ne respectent pas les normes. Elles rejettent du méthane qui, souvent non récupéré est un gaz à effet de serre.
- Beaucoup d'installation (incinération, décharges) ne sont pas encore aux normes environnementales.
- Il subsiste donc une masse de déchets à la charge des collectivités territoriales les quelles faute de réels moyens et de volonté politique affirmée, réduisent la problématique finale à « décharge » ou incinération puis décharge.

## **PROPOSITIONS**

#### Politique globale

- fermer les sites polluants et hors normes.
- Mettre en place une politique de transparence, contrôler, suivre le fonctionnement, les quantités, les provenances des déchets et des installations en fonctionnement.
- Créer une ou plusieurs structures indépendantes (par exemple en collaboration avec des associations de consommateurs t de défense de l'environnement), chargées de l'application du principe pollueur – payeur et de la gestion des déchets (ce qui implique la modification du système actuel de sociétés agréées pour les emballages).
- Généraliser le tri sélectif préalable au traitement : distinguer les déchets alimentaires et fermentescibles, les produits dangereux et complexes et les produits recyclables. Instaurer pour tous les déchets recyclables des dispositifs de tri avec des prescriptions simples, faisant l'objet de communication évidentes et n'entraînant pas de coût de tri démesurés.
- Limiter réglementairement l'usage des bouteilles plastiques et réintroduire la réutilisation des bouteilles de verre ; dissuader l'usage des sacs de sortie de caisse en plastique.
- Inclure des contraintes de recyclabilité dans le cahier des charges des collectivités pour la passation des marchés publics.
- Généraliser la collecte en porte à porte partout où cela est possible.

#### COLLECTE ET TRAITEMENT

Il faut dès maintenant interdire toute nouvelle construction d'incinérateur ou assimilé et arrêter à terme les unités existantes en commençant par les plus polluantes. Les déchets fermentescibles (alimentaires et assimilés) doivent faire l'objet d'une filière séparée, soit par compostage individuel obligatoire, soit par collecte sélective pour valorisation agricole avec méthanisation.

Pour les autres : imposer une reprise et un retraitement des produits usagers aux firmes industrielles qui les produisent (voiture, électroménager, informatique etc.)

- Mettre en place un cadre favorisant les filières de prévention (emballages consignés, dispositifs de récupération / réparation / réutilisation.
- Développer les recycleries (entreprises d'économie sociale faisant de la récupération et de la réhabilitation).
- Encadrer les exportations pour retraitement, pour éviter des conditions humaines et environnementales inacceptables ou la désorganisation des économies locales.
- Inciter fiscalement les industriels à inclure dans leurs coûts la reprise et le recyclage des produits usagés (voitures électroménager, électronique, etc)
- Capter toute émanation de biogaz pour une valorisation énergétique et l'exonérer de TIPP.
- Pour les déchets ultimes non récupérables ; les stocker dans les installations, conformes à la réglementation, surveillées par des commissions où les riverains et les associations sont représentés.

## REDUCTIONS DES DECHETS A LA SOURCE

La première façon d'inciter les industriels à produire des biens durables est de leur faire supporter la responsabilité de la fin de vie des produits et emballages ; c'est un autre moyen d'encourager la recherche sur la diminution des emballages.

Favoriser l'éco-conception des produits en obligeant les industriels à produire un rapport prouvant qu'ils ont évalué l'impact de leur produit sur l'environnement.

Application du principe pollueur-payeur : pollutaxe sur la production de produits et emballages en fonction de leur nocivité, et de la difficulté à les prendre en charge.

Changer les modes de production vers les matières recyclables et non toxiques (par la réglementation ou des incitations fiscales).

Sortir de l'économie du tout jetable en instaurant des normes de production de biens et emballages durables, c'est-à-dire réutilisables et réparables.

## VERS UN COMPORTEMENT ECO-CITOYEN

Application du principe pollueur-payeur sur la publicité distribuée dans les boîtes aux lettres.

Labellisation des produits et emballages indiquant le degré d'écoconditionnalité et d'équité.

Promotion - notamment par la commande publique- des achats de produits durables (TVA différenciée) et fort encouragement aux emballages réutilisables.

Education dans les écoles et information auprès des habitants. Intéressement financier du citoyen en remplaçant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par une redevance liée, au poids ou au volume des déchets triés et/ou en ayant recours au système de consigne. Il faut dès maintenant arrêter tout nouveau programme de construction d'incinérateur et exiger la mise en conformité aux normes européennes de ceux qui sont actuellement en activité.

Quant aux sites dont l'investissement n'est pas rentable, ils devront fermés et réhabilités.

Pour les installations aux normes et toujours en service, aucune augmentation de capacité de traitement ne sera tolérée.

L'incinération produit inexorablement des effluents gazeux disséminés de manière irréversible. Parmi ceux-ci, des dioxines (extrêmement toxiques, non biodégradables qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire) ainsi que de grandes quantités d'acides Chlorhydrique, des métaux lourds et d'une multitude d'autres toxiques qui n'existeraient pas. Par ailleurs l'incinération produit un quart du poids initial de mâchefers lesquels nécessitent des traitements techniques avant stockage en décharge et des poussières (filtrées) très toxiques. Il faut donc trier un maximum et stocker le résidu (30 à 60% dans les conditions actuelles) en décharge et aux normes (bonnes conditions d'exploitation, récupération du méthane, étanchéité garantie). Ce stockage est réversible. Il faut le courage politique d'ouvrir de nouvelles décharges.